

Compte Rendu Conseil Municipal

Du jeudi 20 octobre 2016

Présents : Annie BOULAIN, Danièle CASTÉRA, Danielle DEGOS, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Thomas PEYRES, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

Excusés : Alain CHASSEUR, Thierry GUILLOT, Christelle POUYANNÉ

Procurations : Alain CHASSEUR à Eric LABASTE, Thierry GUILLOT à Roger LARRODÉ, Christelle POUYANNÉ à Danièle CASTERA

Secrétaire de séance : Sophie ROBERT

1/ Approbation du Compte rendu du 15/09/2016

Approuvé à l'unanimité

2/ Compte rendu des Commissions

Voirie : la placette derrière la mairie et le parking de la salle des associations ont été bitumées en enrobé à chaud.

Bâtiments : Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux avancent. Pour cette année, il reste la création d'un sanitaire accessible à la Salle Labadie et la mise en place de la signalétique devant la Mairie

Culture : Danielle Degos :

- a suivi « Itinéraire des mots » à St Lon. Spectacle pour enfants sur la thématique des lettres et correspondances. Regret de la faible participation des St Lonnais.
- a présenté aux élèves de la classe de CE1 & CE2 les Symboles de la République.
- a été avec Sophie à Mouscardès au rendez-vous « Rencontre des partenaires Pays d'Orthe et Arrigans ». Le thème abordé : la fusion des 2 Offices de Tourisme, et leurs missions.

Organisation des Manifestations : date du Marché Gourmand au Fronton arrêtée au vendredi 21 juillet 2017.

3/ Proposition d'accord local de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes fusionnée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1-6

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale décidé par Monsieur le Préfet

Vu l'arrêté du Préfet posant projet de périmètre de la future Communauté de Communes

Considérant que le nombre de conseillers communautaires est fixé à 35 et que dans ce cadre, il existe une répartition des sièges de droit commun ainsi qu'une répartition par accord local qui peut être décidée par les conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Vu le courrier de Monsieur le Président en date du 15 septembre 2016 notifiant la proposition d'accord local de répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la future Communauté de Communes nommée Pays d'Orthe et Arrigans

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

SE POSITIONNE POUR la proposition d'accord local de répartition des conseillers communautaires au sein de la nouvelle Communauté de Communes nommée Pays d'Orthe et Arrigans.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la décision.

4/ Décision modificative n°4

Ce Point est supprimé de l'ordre du jour.

5/ Renouvellement temps partiel – création d'un emploi temporaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d' **adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 23h23 hebdomadaires**, pour assurer le remplacement d'un agent indisponible employé sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, bénéficiant d'un renouvellement de temps partiel à 50 % à compter du 01/11/2016 pour une durée de six mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire d'**adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 23h23 hebdomadaires**, pour une durée de six mois à compter du 01/11/2016,
- cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire de droit public dans les conditions fixées par le décret du 15 février 1988 susvisé,
- l'agent appelé à assurer cet intérim sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonement indiciaire du grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe.
- Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités administratives,
- les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

6/ Recrutement de deux agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit réaliser son enquête de recensement du 19/01/2017 au 18/02/2017. Il convient donc de créer deux emplois temporaires d'agent recenseur à temps non complet. Ils seront chargés, sous l'autorité du coordonateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

Les agents recrutés seront employés pour une durée de travail forfaitaire de 150 h et rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Les agents recenseurs percevront des frais de déplacement pour un montant de 210 €.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget 2017 aux chapitre et article prévus à cet effet.

7/ Accès Mur à Gauche

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le système de fermeture et d'ouverture du Mur à Gauche ne fonctionne plus et présente le devis de l'entreprise Tastet pour le remplacer qui s'élève à 1 693. 68 TTC €.

Après débat, le conseil Municipal valide la réparation du système et propose d'étudier une autre solution pour un meilleur fonctionnement d'ouverture et de fermeture de cette salle.

8/ Chemin de Barrat

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec Monsieur et Madame CAVROT domiciliés 8 chemin du Barrat à St Lon. Il explique qu'ils sont propriétaires du chemin qui dessert 5 maisons dont la leur et qu'ils souhaiteraient le céder à la commune pour l'Euro Symbolique.

Après discussion, il est procédé au vote :

Jean-Pierre LAUDINET ne participe pas au vote, 1 Abstention, 10 Pour.

9/ Avancement Etude Eglise

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis établi par le cabinet ARGEO à PEYREHORADE pour la réalisation du relevé de l'église au scanner 3D pour un montant de 2832 €. Devis validé à l'unanimité.

10/ Bulletin Municipal

Devis de l'imprimeur et de l'infographiste pour 24 pages : 1 856.80 € validé à l'unanimité.

Articles à rendre au plus tard le 10 novembre 2016.

11/ Projet de jumelage

Approbation du projet de jumelage avec la commune de Champagnac Les Mines (dans le Cantal) qui a des similitudes avec notre commune - Voté à l'unanimité.

12/ Rentrée scolaire :

- Effectif total pour la rentrée 2016 : 105 élèves (*effectif stable par rapport l'année passée*).
- Point sur les TAP : 89 inscrits sur l'année scolaire. Ils s'organisent sur le temps méridien, entre 12h15 et 13h45 et sont animés par 2 adjoints d'animation et des intervenants extérieurs (CMR, AMI, auto entrepreneurs).

La commune consacre un budget de 22 600 € pour la mise en œuvre des TAP et bénéficie d'aides de l'état, de la CAF et de la CCPO pour un montant total de 12 000 €.

- Demandes faites à la municipalité lors du Conseil d'école :
 - Une subvention exceptionnelle pour changer les manuels scolaires inadaptés : Prévision 1 500 €
 - Une subvention pour les sorties scolaires
 - Placer un interphone dans la classe de la directrice et l'idéal serait d'avoir un portail qui s'ouvre à distance
 - Avoir un défibrillateur

13/ Questions diverses

- Colis pour les anciens : En cours (160 colis à distribuer cette année).
- l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants Résistants) organise à St Lon :
 - ✓ une exposition sur le thème « Les femmes et la Résistance » du 21 au 26 novembre. Vernissage prévu le Mardi 21 novembre à 18h30.
 - ✓ Son congrès Départemental le samedi 26 novembre 2016 avec une cérémonie patriotique.
- Acquisition d'un Désherbeur Thermique : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a obtenu la subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 70 % soit 9730 €.
- Avancement construction des 8 logements sociaux : Une visite est prévue en amont pour les élus. La commission d'attribution se réunira prochainement (*12 candidats locaux*).
- Musique Avenue : le président de l'association, M. Hémous, est venu nous alerter de certaines difficultés rencontrées au sein de l'association.

Annie BOULAIN	Danièle CASTERA	Alain CHASSEUR	Danielle DEGOS
		Excusé	
Thierry GUILLOT	Eric LABASTE	Jean-Pierre LAUDINET	Patrice LAULOM
		Excusé	
Roger LARRODÉ	Nathalie MARIMPOUY	Thomas PEYRES	Christelle POUYANNÉ excusée
Josette PREUILHO	Sophie ROBERT	Pierre VENDRIOS	